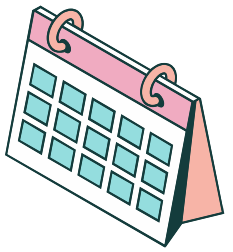


Chronologie d'une médiation à Georges Charpak



Un premier pas...

1 Élève A demande un "billet de médiation" en Vie Scolaire et formule sa demande à l'écrit avant de la déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet

2 Sylvie Nagadh relève la boîte aux lettres et prépare l'emploi du temps des binômes en prenant en compte l'emploi du temps.

3 Sylvie Nagadh convoque le binôme désigné et leur transmet leur propre convocation (sur leurs heures d'étude) et les convocations des médiation futures (elles seront attribuées aux élèves A et B si il y a d'accord)

Evaluation du conflit

6 Si l'élève B accepte la médiation, les médiateurs remettent les convocations à A et B. En cas de refus de B, ils doivent informer Sylvie Nagadh que la médiation n'a pas eu lieu. Si les médiateurs ne se présentent pas auprès de la CPE, la médiation est considérée comme confirmée.

5 Lors de la récréation suivante, les médiateurs se rendent directement en salle de médiation. Ils accueillent d'abord l'élève A, puis l'élève B une fois qu'A est parti. A attend quand même à proximité.

4 Sylvie Nagadh convoque A et B, séparés. Ils sont convoqués à la récréation en salle de médiation individuellement (A ou B attendra son tour à proximité de la Vie Scolaire)

Médiation

7 Le jour J, tout les élèves concernés se rassemblent en salle de médiation grâce à leur convocation. La Vie scolaire est informée des horaires de médiation, et les justificatifs d'absence des élèves A et B sont enregistrés par Sylvie Nagadh.

8 A la fin de la médiation, les élèves A et B doivent retourner en classe accompagné d'un billet de retour donné par la Vie Scolaire.

9 Les médiateurs rédigent un compte-rendu de la médiation et le déposent dans une pochette dédiée à l'adulte référent du binôme en Vie Scolaire.